

A Président(e)s de Ligue, Comité, et Club

A Créteil, le 4 février 2022

**Objet : Adhésion groupée ou individuelle FFHANDBALL 2022 au CoSMoS**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouvez que la législation sociale est de plus en plus complexe ?

Vous voulez sécuriser la relation de travail avec vos salariés ?

Nous vous proposons **d'adhérer, de manière groupée GRATUITEMENT (prise en charge FFHANDBALL), au Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), organisation patronale représentant les employeurs du sport.**

**Adhérer au CoSMoS, c'est pour vous l'assurance de bénéficier :**

- **d'un accompagnement en droit du travail et dans l'application de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) dans votre structure qui se matérialise par :**
  - o **des juristes spécialisés à votre écoute** par téléphone et par mail (ex : aide au choix, relecture, ou rupture de contrats, gestion du temps de travail, ...) ;
  - o **des outils actualisés à votre disposition** sur le site Internet du CoSMoS [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr) (ex : modèles de contrats de travail, fiches pratiques, newsletters d'actualités juridiques, alertes infos...);
  - o **l'accès à des sessions de formation** (ex : gestion salariale...) à un tarif préférentiel ;
- **d'une représentation dans toutes les négociations relatives à la CCNS.**

Nous vous invitons vivement à **renseigner le bulletin d'adhésion groupée FFHANDBALL.**

Ce choix de l'adhésion groupée au CoSMoS prise en charge par la FFHANDBALL entre dans la palette de services proposés par la fédération à ses organes déconcentrés et ses clubs, dans un contexte de professionnalisation et d'aide à la fonction employeur.

La fédération vote à l'Assemblée Générale du CoSMoS au nom des structures couvertes par ce mode d'adhésion.

**Vous pouvez aussi opter pour le choix de faire adhérer votre structure au CoSMoS de manière individuelle, en renseignant le bulletin d'adhésion correspondant.**

Grille tarifaire Adhésion individuelle CoSMoS	
Non Employeurs	<b>20 € / an</b>
Employeurs jusqu'à 7 ETP	<b>100 € / an</b>
Employeurs de plus de 7 à 20 ETP	<b>200 € / an</b>
Employeurs de plus de 20 à 50 ETP	<b>350 € / an</b>

La structure vote alors directement à l'Assemblée Générale du CoSMoS et bénéficie des mêmes services associés que l'adhésion groupée.

Voici la procédure à suivre pour renseigner le bulletin d'adhésion via le site du CoSMoS :

- 1) Après avoir cliqué sur le lien : <http://www.cosmos.asso.fr/adherer/1048>
  - Les anciens adhérents au CoSMoS devront renseigner leurs identifiants de connexion communiqués par le CoSMoS (email et mot de passe).
  - Les nouveaux adhérents devront créer un compte
- 2) Puis, les structures devront **cocher** le type d'adhésion choisi (**offre groupée ou individuelle**) sur la base d'une explication des services associés.

Dès que le processus d'adhésion sera finalisé, vos données seront traitées par le CoSMoS qui se chargera de vous transmettre vos identifiants personnalisés de connexion au site Internet et d'accès au service juridique du CoSMoS (n° d'adhérent et mot de passe).

Contact à la fédération pour l'adhésion groupée au CoSMoS : Nicolas BARBEAU – Directeur Administratif et Financier IFFE / [n.barbeau@ffhandball.net](mailto:n.barbeau@ffhandball.net) – 06.35.55.44.88

Depuis sa création en 1997, le CoSMoS a toujours été le lieu de rassemblement le plus large des employeurs du sport : plus le CoSMoS réunira un nombre important d'adhérents, mieux il sera en capacité de défendre vos intérêts !

Comptant sur votre mobilisation exceptionnelle, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.



**Michel GODARD**  
**Secrétaire Général FFHANDBALL**  
**en charge de l'IFFE**

Copie : membres du CA fédéral, Directeur des Services, Directeur Technique National, membres DTN, CTS